

La Directive SEVESO 3

Application en droit français de la directive classement des installations



Formation phare

DURÉE : 1 jour

PRIX : 750 € HT

SESSIONS

A – 04/04/2017

Paris

B - 22 /06/2017

Lyon

C – 26/09/2017

Paris

D – 07/11/2017

CPE Lyon

PUBLIC

Directeurs de sites industriels à haut risque, ingénieurs sécurité et environnement, consultants des bureaux d'études sécurité et environnement.

LE REPAS EST OFFERT

Session D organisée par le :



Objectifs

Comprendre et maîtriser la réglementation SEVESO 3. Classement des installations selon la nouvelle nomenclature des Installations classées (IC).

Contenu

Genèse de la directive, structure de SEVESO 3.

Nouveautés par rapport à SEVESO 2.

Exigences de la SEVESO 3 :

- substances et mélanges dangereux couverts, EDD, système de dérogation, information du public, PPAM, SGS...

Transposition de la directive en droit français : entrée en vigueur depuis le 1er juin 2015 :
- impact sur la nomenclature des ICPE : nouvelles rubriques 4XXX, suppression du régime AS...

- guide substances et guide mélanges d'application de la nomenclature des IC.

Principes généraux de classement :

- différentes étapes de détermination du régime ICPE et du statut SEVESO (règle de cumul, règle des 2 %...).

Exercices et cas pratiques de classement pour s'exercer au classement SEVESO :

- utilisation des Fiches de données de sécurité (FDS), manipulation du guide substances de classement en ligne sur le site AIDA : www.ineris.fr/aida